



Le mot du Maire

Voici certainement notre dernier Flash de l'année.

Ce mois-ci nous clôturons l'enquête publique dans la cadre de la révision de notre PLU.

Forts du rapport qui en sera établi fin décembre par le commissaire enquêteur, nous espérons clore ce dossier dans la voie la plus pertinente et souhaitable pour notre commune, en accord avec vos aspirations

L'école maternelle a eu enfin ses jeux dans sa nouvelle cour et les enfants vont maintenant pouvoir en profiter pleinement. Des événements récents, qui auraient pu être bien plus graves, nous rappellent aussi combien il est important de bien faire vérifier vos chaudières et ramoner vos cheminées. Les intoxications au monoxyde de carbone sont dangereuses mais peuvent être évitées avec ces divers contrôles.

Nous comptons sur votre présence aux diverses animations du Téléthon des 6 et 7 décembre prochains pour, encore une fois, en faire une grande réussite. Merci à l'équipe organisatrice et aux diverses associations qui gèrent avec enthousiasme l'animation de cet événement.

Le « repas des anciens » du 15 décembre est également fortement attendu et nous serons heureux de vous y retrouver.

Pour la première fois, notre commune organise un don du sang. Vous savez combien cet acte est important car les réserves sont faibles et il en va de notre devoir d'y remédier. Ne ratez pas cette journée du 18 décembre ; nous vous attendons nombreux au Bidon.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonne fêtes de fin d'année. Nous vous donnons rendez-vous à l'occasion de la cérémonie des vœux de la commune, le samedi 18 janvier à 11h30 en salle polyvalente A Lucas.

Bien à vous Votre Maire

Flash N° 98 Novembre 2019

Les délibérations du Conseil Municipal du 20 novembre 2019

17 présents et 2 pouvoirs

L'ordre du jour :

Indemnités de conseil du trésorier principal de Dourdan

« En complément de ses obligations professionnelles, le comptable public peut également apporter une aide de conseil aux collectivités locales qui le souhaitent. Le cas échéant, ces prestations de conseil ouvrent droit au versement d'une indemnité au comptable public, dont le montant est calculé au regard de la moyenne annuelle des dépenses de la collectivité et peut être modulé par l'assemblée délibérante au moyen d'un taux basé sur le niveau des prestations demandées au comptable. ». Montant établi de 464.77€ sous forme de salaire.

Adoptée à la majorité (2 contre : D. Dillmann et M. Blanchard)

Le fonds de concours

Somme versée par l'état à la CCPL et reversée aux communes sur demande et selon différents critères. 24111,21 € attribués à notre commune . (500€ de moins que l'an passé)

Voté à l'unanimité

Autorisation de titrer les frais d'huissier dans l'affaire « chemin de Prédecelle » :

L'état demande à ce qu'un huissier soit commissionné pour constater la non remise en l'état. Constat d'huissier à 500 €. Quatre familles sont concernées par ce titrage (parcelle n°1)

Voté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

Réalignement du tableau des effectifs avec la réalité. Remarque : l'état demande à ce qu'il y ait de moins en moins de contractuels dans les collectivités, jusqu'à disparition. Il faut les titulariser.

Voté à l'unanimité

Modification du règlement intérieur pour la location des salles municipales

Modification pour les campagnes électorales : Un certain nombre de règles sont définies pour la mise à disposition gratuite de ces salles. Voté à l'unanimité

Questions / Informations diverses :

PLU: Quelques questions sur le PLU et le déroulement de l'enquête publique. Elle se termine le 29 Novembre et le rapport de l'enquêteur sera rendu le 20 Décembre.

CAMARET: Discussion sur d'éventuelles évolutions de ce voyage de nos écoliers.

Le petit Morlukenn: Point sur la location.

Imprimé à la CCPL

Avec une météo pour le moins automnale, la cérémonie s'est tenue en présence de M. Hugonet (Sénateur), de D. Boyer (Conseillère départementale), des représentants locaux des anciens combattants, de la gendarmerie, des pompiers, de M. Berrichillo, des élus, de jeunes du Conseil des Jeunes, et bien sûr, des Fanfarons de la Rémarde.

Cette cérémonie s'est poursuivie dans la bonne humeur au Bidon pour un verre de l'amitié et deux remises de médaille du travail.



Commémoration du 11 nov.

2 évènements majeurs en décembre

Le Téléthon : Cet évènement est et doit rester un classique dans notre village.

Don du sang : Lors du sondage, vous avez été nombreux à nous le demander...







300 109 900 Tourism

Le 6-7 décembre : Le Téléthon

Le 14 décembre : Noël des enfants par le Comité des Fêtes

Le 15 décembre : Le repas de Noël du CCAS

Le 18 décembre : Collecte de sang

Saint-Mauricien

<u>Rappel</u>: Vous pouvez à tout moment demander à recevoir « Le Saint-Mauricien » en version numérique. (Rubrique Abonnement sur le site web). C'est un geste écocitoyen, limitant le nombre d'exemplaires imprimés.

A la Mairie : Une boîte à idées vous attend. N'hésitez pas à venir la remplir.

<u>Sur le site internet</u> : Dans la rubrique « À votre écoute », vous avez la possibilité de communiquer avec vos élus et vous pouvez vous abonner aux alertes et aux Flashs.

Avec l'Appli mobile : sur https://app.smm.bluspark.io/

Un guide à l'utilisation est téléchargeable sur le site et disponible en mairie.

Rappels « à votre écoute »

Évènements à

venir

Les numéros d'urgence :

SAMU 15 Sapeurs Pompiers Gendarmerie 17

N° unique d'urgence européen 112

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

Tél.: 01 64 58 91 55 - Fax: 01 64 58 83 80 - Email: mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr

